

Faculté de philosophie

Plan d'attribution des
Bourses de réussite de la
FESP

2025-2026



Faculté des études supérieures
et postdoctorales



UNIVERSITÉ
LAVAL

Table des matières

Préambule et objectifs	3
Bonification du plan par la faculté	3
Bourses de réussite à la maîtrise avec mémoire	3
Conditions générales	3
Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité	4
Bourses de réussite au doctorat	5
Conditions générales	5
Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité	5
Exceptions	7
Procédures pour demander la bourse	7
Personne-ressource	7
ANNEXE 1	8
ANNEXE 2	9
ANNEXE 3	10
Autres sources de financement	10

Préambule et objectifs

La Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) dédie annuellement un fonds pour soutenir la progression et la réussite aux cycles supérieurs.

Les Bourses de réussite de la Faculté des études supérieures et postdoctorales permettent d'offrir un appui financier aux personnes inscrites dans un programme de maîtrise et de doctorat pour le franchissement de différentes étapes de leur programme selon les échéanciers prévus et leur permettre de diplômer dans un délai raisonnable.

Ce document présente les détails du Plan d'attribution de la Faculté de philosophie en vigueur du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026. Le plan d'attribution est révisé annuellement en fonction des budgets disponibles et sujet à changement sans préavis.

Bonification du plan par la faculté

La Faculté de philosophie a choisi d'apporter sa propre contribution financière pour soutenir davantage la progression et la réussite de ces étudiantes et étudiants.

Bourses de réussite à la maîtrise avec mémoire

De l'admission au dépôt initial du mémoire, la personne inscrite qui suit le cheminement prévu a droit à un financement pouvant aller jusqu'à 6 000\$.

Conditions générales

Pour être admissible, une personne doit minimalement :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) à la maîtrise en philosophie avec mémoire à la session d'attribution de la bourse;
- Respecter les critères de chacune des bourses présentées dans le tableau suivant;
- À l'exception du soutien concernant la présentation d'une communication à un colloque ou un séjour d'études ou de recherche, les bourses sont réservées aux étudiantes et étudiants qui ne bénéficient pas de bourses facultaires ou des organismes subventionnaires de 20 000 \$ ou plus annuellement (voir annexe 3). Toutefois, elles et ils y ont droit à partir du moment où leurs bourses ne sont plus renouvelables, et ce, pour le reste de la période d'éligibilité de la présente bourse de cheminement.

Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité

Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes et les conditions d'admissibilité s'appliquant.

Session	Bourse	Montant	Conditions d'admissibilité
1	Bourse d'admission (40 ADMM)	500 \$	- Inscription à temps complet*
2	Plan de collaboration et projet de recherche approuvés (40CLO1)	1 000 \$	- Inscription à temps complet - Soumettre le plan de collaboration et le projet de recherche approuvés avant la fin de la 2 ^e session.
3	Scolarité complétée (40ETAP)	1 000 \$	- Inscription à temps complet - Réussir les 5 séminaires du programme avec une moyenne minimale de 3.00/4.33 au terme de la 3 ^e session.
	Soutien à la recherche (40PRG1)	1 000 \$	- Inscription à temps complet - Bourse versée à la 3 ^e session selon l'état d'avancement du mémoire.
4	Rédaction (40RED1)	1 000 \$	- Inscription à temps complet - Bourse versée à la 4 ^e session selon l'état d'avancement du mémoire.
	Dépôt initial (40DEPI)	500 \$	- Inscription à temps complet - Effectuer le dépôt initial du mémoire avant la fin de la 4 ^e session.
Séjour d'études ou de recherche / Présentation d'une communication à un congrès ou colloque		Max 1 000 \$	
TOTAL		6 000 \$	

*Admission à la session d'été : comme il n'y a pas de séminaire offert à l'été, l'inscription à l'activité de recherche mémoire 1 (6 crédits) satisfera à la condition de versement du premier jalon, soit l'inscription à temps complet.

Bourses de réussite au doctorat

De l'admission au dépôt initial de la thèse, la personne inscrite qui suit le cheminement prévu a droit à un financement allant jusqu'à 23 000\$.

Conditions générales

Pour être admissible à ces bourses, la personne doit minimalement :

- Être inscrite à temps complet (ou réputée à temps complet) au doctorat en philosophie à la session d'attribution de la bourse;
- Respecter les critères de chacune des bourses présentées dans le tableau suivant;
- À l'exception du soutien concernant la présentation d'une communication à un colloque ou un séjour d'études ou de recherche, les bourses sont réservées aux étudiantes et étudiants qui ne bénéficient pas de bourses facultaires ou des organismes subventionnaires de 20 000 \$ ou plus annuellement (voir annexe 3). Toutefois, elles et ils y ont droit à partir du moment où leurs bourses ne sont plus renouvelables, et ce, pour le reste de la période d'éligibilité de la présente bourse de cheminement.

Tableau des bourses et conditions spécifiques d'admissibilité

Le tableau suivant présente le détail des bourses offertes et les conditions d'admissibilité s'appliquant.

Session*	Bourse	Montant	Conditions d'admissibilité
1	Bourse d'admission (40 ADMM)	2 000 \$	- Inscription à temps complet
2	Soutien à la recherche1 (40PRG1)	3 000 \$	- Inscription à temps complet
3	Plan de collaboration et projet de recherche approuvés (40CLO1)	2 000 \$	- Inscription à temps complet - Soumettre le plan de collaboration et le projet de recherche approuvés avant la fin de la 3 ^e session.

Session*	Bourse	Montant	Conditions d'admissibilité
4	Scolarité complétée (40ETAP)	1 000 \$	- Inscription à temps complet - Réussir les 4 séminaires du programme avec une moyenne minimale de 3.00/4.33 au terme de la 4 ^e session.
	Soutien à la recherche ¹ (40PRG2)	2 000 \$	- Inscription à temps complet - Bourse versée à la 4 ^e session selon l'état d'avancement de la thèse, sur approbation de la direction de la recherche.
5	Examen de doctorat (40EXAD)	3 000 \$	- Inscription à temps complet - Réussir les deux volets des examens au terme de la 5 ^e session.
6	Rédaction 1 (40RED1)	2 000 \$	- Inscription à temps complet - Bourse versée à la 6 ^e session selon l'état d'avancement de la thèse, sur approbation de la direction de la recherche.
7	Rédaction 2 (40RED2)	4 000 \$	- Inscription à temps complet - Bourse versée à la fin de la rédaction de la thèse, sur approbation de la direction de la recherche, au plus tard à la 7 ^e session.
8	Dépôt initial (40DEPI)	1 000 \$	- Inscription à temps complet - Effectuer le dépôt initial de la thèse au plus tard à la fin de la 8 ^e session.
Séjour d'études ou de recherche / Cotutelle / Présentation d'une communication à un congrès ou colloque		Max 3 000 \$	
TOTAL		23 000 \$	

*Admission à la session d'été : comme il n'y a pas de séminaire offert à l'été, l'inscription à l'activité de recherche thèse 1 (6 crédits) satisfera à la condition de versement du premier jalon, soit l'inscription à temps complet.

Exceptions

- Si le délai d'une étape n'est pas respecté, l'étudiante ou l'étudiant est néanmoins admissible à obtenir le financement des étapes subséquentes;
- La personne en cotutelle a accès à tous les versements, quel que soit l'endroit où elle séjourne. Pour celles ayant débuté leur cotutelle à l'extérieur de l'Université Laval, les conditions liées au quatrième versement et les suivants pourront être adaptées aux périodes de séjour à l'Université Laval;
- L'étudiante ou l'étudiant qui est ralenti dans le cheminement de ses études ou qui les suspend temporairement en raison d'un congé parental, d'un problème de santé (le touchant lui-même ou affectant un membre de sa famille immédiate) ou de tout autre motif exceptionnel peut s'adresser à sa direction de programme pour une dérogation aux délais normalement impartis. Il devra fournir des pièces justificatives pertinentes.
- La personne étudiante devant effectuer une scolarité préparatoire pourra effectuer ses demandes au plan de soutien dès qu'elle entamera officiellement son programme.

Procédures pour demander la bourse

La personne étudiante a l'entière responsabilité d'effectuer la demande avant la fin de la session à laquelle l'étape doit être complétée.

1. Accéder à Capsule et sélectionner « Activités de formation à la recherche ».
2. Sélectionner « Soumettre une demande de bourse ».
3. Sélectionner le programme d'études.
4. Sélectionner la bourse à demander en cliquant sur le bouton « Demander ».
5. Confirmer et soumettre votre demande et, s'il y a lieu, acheminer les documents demandés à votre direction de programme.

Consulter la procédure [ici](#).

* Aucun montant ne sera alloué à l'étudiante ou l'étudiant qui aura omis de faire sa demande dans les délais réglementaires.

** L'étudiante ou l'étudiant doit être inscrit à temps complet (voir définition au [Règlement des études](#), article 3.27) et ne pas avoir dépassé les délais indiqués pour pouvoir bénéficier des bourses prévues au Plan d'attribution. Peuvent cependant être considérés « à temps complet », les étudiantes et les étudiants inscrits de 6 à 11 crédits qui sont en situation de handicap, de grossesse, de monoparentalité, etc. (Voir les [critères de l'aide financière aux études](#) et la [Politique relative aux étudiantes et aux étudiants parents de l'Université Laval](#))

Personne-ressource

Gestion des études 2^e et 3^e cycles
etudes2e3ecycles@fp.ulaval.ca

ANNEXE 1

Maîtrise en philosophie avec mémoire Maîtrise en éthique appliquée

Subventions pour la participation à un séjour d'études ou de recherche hors Québec ou pour la présentation d'une communication à un congrès ou à un colloque.

- Maximum de 1 000 \$ pour la durée normale du programme.

Séjour d'études ou de recherche hors Québec

Pour bénéficier de ce financement, certaines conditions sont applicables :

- maintenir une moyenne de programme égale ou supérieure à 3,33;
- faire la preuve de sa participation active à des séminaires, à des groupes de recherche ou à des ateliers de discussion dans l'université d'accueil ou dans un institut de recherche associé;
- obtenir une recommandation de sa direction de recherche.

Ce montant peut s'ajouter aux bourses de mobilité accordées par le Bureau international.

Présentation d'une communication à un congrès ou à un colloque

- Maximum de 500 \$ par année financière (du 1er mai au 30 avril) pendant les deux années suivant la première session d'inscription.

* Exceptionnellement, si le maximum disponible pour la durée du programme n'a pas été atteint, une subvention d'au maximum 500 \$ pourra être obtenue pour une session ultérieure, et ce, sur approbation de sa direction de recherche.

Le financement peut être obtenu pendant la session d'été sans avoir à y être inscrit, pourvu que la personne étudiante ait été inscrite à temps complet aux sessions d'automne et d'hiver précédentes et qu'elle déclare poursuivre sa maîtrise à la session d'automne qui suit.

Le remboursement est fait sur présentation d'un état des dépenses, des preuves de participation et des factures appropriées.

Dépôt de la demande

Il est fortement recommandé de vérifier préalablement votre admissibilité à ce financement, en présentant le projet accompagné d'un budget sommaire à etudes@fp.ulaval.ca. Vous devrez ensuite remplir la demande sur Capsule et fournir les pièces qui vous seront demandées.

ANNEXE 2

Doctorat en philosophie

Subventions pour la participation à un séjour d'études ou de recherche hors Québec, pour faciliter un programme de cotutelle ou pour la présentation d'une communication à un congrès ou à un colloque.

- Maximum de 3 000 \$ pour la durée normale du programme.

Séjour d'études ou de recherche hors Québec ou Programme de cotutelle

- Maximum de 1 500 \$

Pour bénéficier de ce financement, certaines conditions sont applicables :

- maintenir une moyenne de programme égale ou supérieure à 3,33;
- faire la preuve de sa participation active à des séminaires, à des groupes de recherche ou à des ateliers de discussion dans l'université d'accueil ou dans un institut de recherche associé;
- obtenir une recommandation de sa direction de recherche.

Ce montant peut s'ajouter aux bourses de mobilité accordées par le Bureau international.

Présentation d'une communication à un congrès ou à un colloque

- Jusqu'à 3 000 \$ (moins le montant utilisé pour un séjour d'études ou de recherche ou une cotutelle) à raison d'un maximum de 750 \$ par année financière (1^{er} mai au 30 avril) pendant les quatre années suivant la première session d'inscription.

*Exceptionnellement, si le maximum disponible pour la durée du programme n'a pas été atteint, une subvention d'au maximum 750 \$ pourra être obtenue pour une session ultérieure, et ce, sur approbation de sa direction de recherche.

Le financement peut être obtenu pendant la session d'été sans avoir à y être inscrit, pourvu que la personne étudiante ait été inscrite à temps complet aux sessions d'automne et d'hiver précédentes et qu'elle déclare poursuivre son doctorat à la session d'automne qui suit.

Le remboursement est fait sur présentation d'un état des dépenses, des preuves de participation et des factures appropriées.

Dépôt de la demande

Il est fortement recommandé de vérifier préalablement votre admissibilité à ce financement, en présentant le projet accompagné d'un budget sommaire à etudes@fp.ulaval.ca. Vous devrez ensuite remplir la demande sur Capsule et fournir les pièces qui vous seront demandées.

ANNEXE 3

Autres sources de financement

Bourses non cumulables avec les bourses de soutien de la FESP

Bourses d'excellence facultaires à la maîtrise et au doctorat

Plusieurs bourses sont attribuées chaque année et financées conjointement par la Faculté de philosophie et divers fonds philanthropiques.

2e cycle :

- Bourse Alphonse-Marie-Parent (7 500\$)
- Bourse ACMÉ (7 500\$)
- Bourse Zeke Mazur (1 500\$)
- Bourse Citoyennes et Citoyens du Monde (20 000\$)

3e cycle :

- Bourse ACMÉ (13 500\$)
- Bourse doctorale Charles-De Koninck (20 000\$)
- Bourse doctorale Thomas-De Koninck (20 000\$)
- Bourse doctorale François-et Rachel-Routhier (20 000\$)
- Bourse Citoyennes et Citoyens du Monde (30 000\$)

Bourses de recherche des organismes subventionnaires

2^e cycle :

- Bourses de maîtrise en recherche - FRQSC : 20 000\$ (maximum de 6 sessions)
- Bourse d'études supérieures en recherche du Canada au niveau de la maîtrise - CRSH : 27 000\$ (12 mois, non renouvelable)

3^e cycle :

- Bourses de recherche au doctorat - FRQSC : 25 000 \$ /année (maximum de 12 sessions)
- Bourse d'études supérieures en recherche du Canada au niveau du doctorat - CRSH : 40 000\$ par année (maximum 36 mois)

Bourses cumulables avec les bourses de soutien de la FESP

Bourses répertoriées par le Bureau des bourses et de l'aide financière de l'Université Laval

Plus de 3 000 bourses couvrant plusieurs disciplines sont répertoriées sur le moteur de recherche du BBAF.

Bourses à la mobilité internationale

Le Bureau international de l'Université Laval offre plusieurs bourses pour financer des séjours d'études à l'étranger.

Bourses d'exemption des droits de scolarité supplémentaires au doctorat

Offertes à toutes les personnes étudiantes de l'international inscrites à un programme de doctorat.

Autres financements cumulables avec les bourses de soutien de la FESP

Contrats d'auxiliaires d'enseignement et de recherche

De nombreux contrats d'auxiliaire d'enseignement sont attribués chaque session pour les cours à distance et les cours en classe de la Faculté de philosophie.

Des contrats d'auxiliaire de recherche sont aussi offerts par les professeures et les professeurs bénéficiant de subventions.

Le tarif horaire est de 23,81 \$/h pour les étudiantes et étudiants de maîtrise et de 25,92\$ pour les étudiantes et étudiants au doctorat. Pour plus de détail, consultez la [convention collective du STEP \(2021-2025\)](#).

Charges de cours données par des étudiantes et étudiants inscrits au doctorat

Environ 1 à 2 charges de cours par année. Le salaire pour une charge standard est d'environ 11 090,18 \$ par session. Pour plus de détails, consultez la [convention collective du SCCUL \(2024-2027\)](#).

Programme de subvention du Service du développement professionnel